

L'an deux mille dix-sept, le cinq avril à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de Montmoreau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Henry Dunant, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Michel BOLVIN.

Date de convocation : 30 mars 2017

Nombre de membres en exercice: 59

Présents (47): AUPY Aurélien, BENIGNE Andrée, BILLONET Corinne, BLANLOEUIL Dominique, BOLVIN Jean-Michel, BOUTRAIS-THUILLE Brigitte, BRUNO Thierry, CAILLETEAU Muriel, CAILLON Jean-Claude, CAZADIEU Maurice, CHAUMET Jean-Claude, CROCHET Didier, DARDILLAC Mireille, DESCHAMPS Jack, ELUERD Roland, FUSILLIER Serge, GAMAIN Serge, GAVOILLE Dany, GIRAUD Raymond, GODREAU Sandrine, GUERIN Jean Didier, GUERIN Raymond, HERAUD Murielle, HERBRETEAU Bernard, HOLLEMAERT Catherine, LABBE Hervé, LABROUSSE Christine, LABROUSSE Jean-Michel, LAPORTE Jean-Paul, LATUILLERIE Bernard, MANDOU Robert, MOREAU Lysiane, NEDELEC Michel, PAUL-HAZARD Michel, PIVETEAU Béatrice, PUYDOYEUX Jean-Jacques, RENAUD Frédéric, ROUSSEAU-MARTY Carole, SALLÉE Patrick, SAUDOUX Maryse, SIMONNET Didier, STANWELL Faith, TALLE Maryse, VIGIER Pascal, VINET Daniel

Pouvoirs (4): HUGUET Myriam (pouvoir à DESCHAMPS Jack), MICHELET Philippe (pouvoir à SALLEE Patrick), PARNAUDEAU Christophe (pouvoir à GUERIN Jean Didier), POZZA Monique (pouvoir à LAPORTE Jean-Paul)

Absents excusés (2): POUPET Pauline, VRILLAUD Bernadette

Absents (6): BARBEREAU Anaïs, BERTHAUD Laurent, BRIDONNEAU Frédéric, FROUGIER Vincent, LAGOURDETTE Florence, MIOT Jérôme

Secrétaire de séance : VINET Daniel

1. Vote des comptes de gestion 2016 des communes déléguées

(51 pour, 0 contre, 0 abstention)

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les comptes de gestion des communes déléguées du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2. Vote des comptes administratifs 2016 des communes déléguées

(51 pour, 0 contre, 0 abstention)

Sous la présidence de Mr LATUILLERIE, doyen des conseillers, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs des communes déléguées 2016 qui s'établissent ainsi :

commune déléguée	Section	Report	Recettes	Dépenses	Résultat	résultat + report
Aignes et Puypéroux	Fonctionnement	10 000,00	168 029,30	139 188,45	28 840,85	38 840,85
	Investissement	251 951,80	38 782,09	22 677,13	16 104,96	268 056,76
						306 897,61
Montmoreau	Fonctionnement	100 000,00	881 792,05	764 942,82	116 849,23	216 849,23
	Investissement	8 455,89	357 933,71	195 796,03	162 137,68	170 593,57

						387 442,80
Saint Eutrope	Fonctionnement	17 591,13	83 992,72	79 709,15	4 283,57	21 874,70
	Investissement	-22 679,06	62 384,56	27 716,45	34 668,11	11 989,05
						33 863,75
St Amant de Montmoreau	Fonctionnement	126 250,35	339 534,54	284 189,20	55 345,34	181 595,69
	Investissement	-3 623,23	77 257,89	99 675,34	-22 417,45	-26 040,68
						155 555,01
St Laurent de Belzagot	Fonctionnement	150 646,95	205 758,44	166 089,38	39 669,06	190 316,01
	Investissement	15 156,73	6 406,57	55 612,25	-49 205,68	-34 048,95
						156 267,06
						1 040 026,23

Hors de la présence de M. BOLVIN, Mme MARTY, M. LAPORTE, M. VINET, maires des anciennes communes, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs des budgets communaux 2016.

3. Affectation du résultat

(51 pour, 0 contre, 0 abstention)

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr Jean-Michel BOLVIN,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016 ce jour,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016,
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	résultat à la clôture de l'exercice précédent 2015	part affectée à l'investissement = crédit au compte 1068 exercice 2015	résultat de l'exercice = Recettes - dépenses (sans excédent ni déficit reporté) ANNEE 2016	intégration ou transfert budgets dissous	résultat de clôture = résultat de l'exercice + résultat antérieur	restes à réaliser dépenses en 2016	calcul si besoin de prélèvement (déficit)	prélèvement à faire sur l'excédent de fonctionnement = crédit du compte 1068 de l'exercice suivant 2017	excédent de fonctionnement restant à reporter sur l'exercice suivant 2017
INVESTISSEMENT	249 262,13 €		141 287,62 €		390 549,75 €	-41 811,25 €	348 738,50 €	483 793,40 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT	614 144,94 €	-233 243,79 €	244 988,05 €	23 587,28 €	649 476,48 €		0,00 €	-483 793,40 €	165 683,08 €
	380 901,15 €		386 275,67 €	23 587,28 €	1 040 026,23 €				

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Investissement

Total affecté au c/1068 : 483 793,40 €

Total affecté au c/001 : 390 549,75 €

Restes à réaliser dépenses : 41 811,25 €

Fonctionnement

Total affecté au c/002 : 165 683,08 €

4. Durée de lissage des taux des taxes communales

(51 pour, 0 contre, 0 abstention)

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite Loi NOTRe, Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2016 portant création de la commune nouvelle de Montmoreau, Vu l'article 1638 du CGI permettant la possibilité d'unifier progressivement les taux additionnels des taxes ménages en cas de fusion de communes, Le Maire rappelle qu'en vue de l'harmonisation fiscale, il convient que les 5 communes harmonisent les taux des taxes communales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
-de procéder à un lissage des taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière non bâti, de la taxe foncière bâti sur une durée de 12 ans.

5. Harmonisation des abattements sur la taxe d'habitation

(51 pour, 0 contre, 0 abstention)

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite Loi NOTRe,
 Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2016 portant création de la commune nouvelle de Montmoreau,
 Vu l'article 1638 du CGI permettant la possibilité d'unifier progressivement les taux additionnels des taxes ménages en

cas de fusion de communes,

Le Maire rappelle qu'en vue de l'harmonisation fiscale, il convient que les 5 communes harmonisent leurs abattements

au titre de la taxe d'habitation.

La politique d'abattement de la taxe d'habitation en vigueur en 2016 sur les 5 communes était la suivante :

-St-Amant de Montmoreau : abattement général à la base de 15%

-Montmoreau St Cybard, St Laurent de Belzagot, St-Eutrope, Aignes et Puypéroux : 10% pour la 1ère et 2ème personne à charge et 15% à partir de la 3ème personne à charge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer à l'unanimité la politique d'abattement suivante à compter du 1er janvier 2017 :

-Abattements pour charge de famille :

10% pour la 1ère et 2ème personne à charge

15% à partir de la 3ème personne à charge

6. Vote des taux des taxes communales

(51 pour, 0 contre, 0 abstention)

Monsieur le Maire rappelle qu'un lissage des taux sera effectué sur 12 ans.

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

DÉCIDE d'appliquer les taux des taxes locales suivant (taux moyens pondérés harmonisés) au terme des 12 ans :

- Taxe Habitation : 7.57 %

-Taxe Foncier bâti : 18.81%

-Taxe Foncier non bâti : 30 %

7. Vote des subventions aux associations

(51 pour, 0 contre, 0 abstention)

ASSOCIATIONS	AIGNES	SAINT AMANT	SAINT EUTROPE	SAINT LAURENT	MONTMOREAU St CYBARD	TOTAL
A.J. Montmoreau	500,00	1 500,00	400,00	1 000,00	7 600,00	11 000,00
A.J.M. Athlétisme			100,00			100,00
AAPMA Basin de la Tude	60,00	50,00	50,00	35,00	150,00	345,00
ADMR	100,00	400,00	80,00	600,00	600,00	1 780,00
AFUS 16					15,00	15,00
Amicale boules St Amant		200,00				200,00
Amicale des Résidents du foyer				120,00		120,00
Amicale donateurs de sang	100,00	200,00	220,00	120,00	160,00	800,00
Amicale sapeurs-pompiers					50,00	50,00
Asso anciens combattants	50,00	50,00				100,00
Asso Henri de Bournazel					100,00	100,00
Asso parents d'élèves		50,00		30,00	150,00	230,00
Asso. Boxe Française		50,00				50,00
Asso Veaux de Chalais		50,00				50,00
Aventure et Liberté					150,00	150,00
CAUE		60,00		46,00		106,00
Club du 3ème âge				35,00	300,00	335,00
Comité des fêtes	100,00	800,00	700,00	1 300,00	5 500,00	8 400,00
Croix-Rouge française	50,00	100,00	130,00	170,00	400,00	850,00
FNCR				30,00		30,00
Fondation du patrimoine		50,00			100,00	150,00
Foyer socio-culturel collège		200,00	91,00	120,00	500,00	911,00
Jardin partagé de l'EHPAD	400,00	400,00	400,00	400,00	400,00	2 000,00
LADAP	100,00					100,00

Médailles militaires	50,00			40,00		90,00
MFR Sud Charente			30,00	150,00	50,00	230,00
Rallye du Maroc	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	200,00
Resto du cœur		50,00		50,00		100,00
Société de chasse		200,00	50,00	200,00	150,00	600,00
Solidarité paysans en difficulté				100,00		100,00
Ted16/GDS		150,00		60,00		210,00
Un hôpital pour un enfant	200,00					200,00
UPPSC				50,00		50,00
Voyage pour tous		50,00				50,00
TOTAL	1 750,00	4 650,00	2 291,00	4 696,00	16 415,00	29 802,00

8. Vote des contributions aux organismes de regroupement

(51 pour, 0 contre, 0 abstention)

Le conseil municipal, décide à l'unanimité d'attribuer les contributions suivantes aux organismes de regroupement auxquels la commune adhère :

Organisme	Contribution
SIAH Bassins Tude Dronne Aval	13 406.00€
SDEG16	11 214.00€
SILFA	1 200.00€
Fourrière	2 062.50€
ATD 16	3 000.00€
CDC 4B (ADS)	18 361.09€
SDITEC	2 600.00€
Total	51 843.59€

9. Vote du budget primitif de la commune

(51 pour, 0 contre, 0 abstention)

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2017 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011-charges à caractère général 390 820.00€
012-charges de personnel 542 311.00€
014-atténuation de produits 223 200.00€
022-dépenses imprévues 56 708.00€
023-virement à la section investissement 140 000.00€
042-opérations d'ordre de transfert entre sections 11 670.00€
65- autres charges de gestion courante 219 800.00€
66-charges financières 18 730.00€
67-charges exceptionnelles 15 100.00€
Total section 1 618 339.00€

RECETTES

002-excédent reporté 165 683.08€
013-atténuation de charges 3 000.00€
042-opérations d'ordre de transfert entre sections 40 000.00€
70-vente de produits et de services 76 440.00€
73-impôts et taxes 614 700.00€
74-dotations, subventions et participations 715 336.00€
75-autres produits de gestion courante 46 660.00€
76-produits financiers 19.92€
77-produits exceptionnels 16 500.00€
Total section 1 678 339.00€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

020-dépenses imprévues 15 367.98€
16-Emprunts et dettes assimilées 80 285.06€
040-op d'ordre de transfert entre section 40 000.00€
041-opérations patrimoniales 29 355.00€
ONA 46 002.37€
OPFI-Chap 45-opération pour le compte de tiers 45 000.00€
St Laurent de Belzagot
Op 36-aménagement des entrées du bourg 349 218.68€
Op 38-mise en sécurité des abords de l'Apec 7 000.00€
St-Amant de Montmoreau
Op 103-places 10 600.00€
Op 106-achat matériel 1 000.00€
Op 107-Mairie+salles annexes 25 000.00€
Op 108-maison des associations 2 900.00€
Op 109-cimetière 27 000.00€
Op 110-voirie 39 800.00€
Aignes et Puypéroux
Op 264-salle des fêtes 807 335.71€
Montmoreau St Cybard
Op 269-trottoirs 23 300.00€
Op 350-éclairage public 17 700.00€
Op 371-Matériel informatique 2 000.00€
Op 373-équipements divers 3 000.00€
Op 383-église 188 371.20€

RECETTES

001-excédent d'investissement reporté 390 549.75€
10-dotations, fonds divers et réserves 761 588.40€
16-emprunts 336 796.06€
040-opérations d'ordre de transfert entre section 11 669.88€
041-opérations patrimoniales 29 355.00€
21-virement de la section de fonctionnement 140 000.00€
OPFI-chap45-opération pour le compte de tiers 45 000.00€
St-Laurent de Belzagot
Op36-aménagement entrées bourg 106 529.00€
Aignes et Puypéroux
Op 264-salle des fêtes 259 472.91€
Montmoreau St Cybard
Op 383-église 128 673.00€
Op 391-matériel cinéma 12 000.00€
Op 392-chaudière et cuve mairie 18 400.00€

Op 387-grange Gerbaud 10 000.00€ Op 391-matériel cinéma 27 000.00€ Op 392-chaudière et cuve mairie 18 400.00€ St-Eutrope Op 10001-aménagement bourg 28 950.00€ Op 10002-Réseaux eaux pluviales 3 000.00€ Op 10008-Adap 2 050.00€ Total section 1 849 636.00€	Total section 2 221 636.00€
--	------------------------------------

10. Vote du compte de gestion 2016 du SIAHT

(51 pour, 0 contre, 0 abstention)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du SIAHT du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

11. Vote du compte de gestion 2016 du budget annexe Assainissement de St-Eutrope

(51 pour, 0 contre, 0 abstention)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du budget annexe assainissement de St-Eutrope du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

12. Vote du compte administratif 2016 du SIAHT

(51 pour, 0 contre, 0 abstention)

Sous la présidence de Mr BOLVIN, le Conseil Municipal examine le compte administratif du syndicat Intercommunal de la Haute Tude 2016 qui s'établit ainsi :

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 106 988.29€

Recettes : 193 713.49€

Excédent exercice : 86 725.20€

Report : 55 568.65€

Solde de clôture : 142 293.85€

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses : 144 994.70€

Recettes : 155 772.13€

Excédent exercice : 10 777.43€

Report : 125 933.48€

Solde de clôture : 136 710.91€

SOLDE TOUTES SECTIONS 279 004.76€

Restes à réaliser :

Dépenses : 78 543.00€

Recettes : 54 203.00€

Besoin de financement : -24340.00€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du SIAHT 2016.

13. Vote du compte administratif 2016 du budget annexe Assainissement St-Eutrope

(51 pour, 0 contre, 0 abstention)

Sous la présidence de Mr BOLVIN, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe Assainissement de St-Eutrope 2016 qui s'établit ainsi :

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 17 333.74€

Recettes : 19 434.38€

Excédent exercice : 2 100.64€

Report : 7 183.65€

Solde de clôture : 9 284.29€

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses : 22 437.10€

Recettes : 36 828.00€

Excédent exercice : 14 390.90€

Report : 2 641.73€

Solde de clôture : 17 032.63€

SOLDE TOUTES SECTIONS 26 316.92€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe Assainissement de St-Eutrope 2016.

14. Vote du Budget Annexe Assainissement de la commune

(51 pour, 0 contre, 0 abstention)

Mr le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif du budget annexe ASSANISSEMENT présenté comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011-charges à caractère général 64 300.00€
012-charges de personnel 32 370.00€
65-autres charges de gestion courante 1 150.00€
66-charges financières 773.00€
67-charges exceptionnelles 500.00€
014-atténuation de charges 17 000.00€
042-opérations d'ordre entre sections 49 875.00€
022-dépenses imprévues 3 000.00€
Virement section d'investissement 120 900.14€
TOTAL 289 868.14€

RECETTES

70-vente, prestation de service 131 000.00€
74-subventions d'exploitation 12 000.00€
77-produits exceptionnels 500.00€
042-opérations d'ordre entre sections 24 790.00€
002-report 121 578.14€

TOTAL 289 868.14€

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES (BP+RAR)

Emprunt 4 400.00€
Op103 St-Amant 78 543.00€
clôture lagunes 20 000.00€
autres installations 10 000.00€
autres installations lagunes 5 000.00€
terrain 30 000.00€
travaux 255 988.68€
opérations d'ordre 24 790.00€
TOTAL 428 721.68€

RECETTES (BP+RAR)

Excédent 153 743.54€
Op103 St-Amant Subventions 54 203.00€
autre subvention 4 000.00€
réserves 30 000.00€
2763-créances sur collectivité publique 16 000.00€
opérations d'ordre 49 875.00€
virement de la section de fonctionnement 120 900.14€

TOTAL 428 721.68€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité le budget annexe ASSAINISSEMENT présenté.

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et

Vote du compte de gestion du budget annexe Epicerie-Bar de St-Laurent de Belzagot

(51 pour, 0 contre, 0 abstention)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du budget annexe EPICERIE BAR de SAINT-LAURENT DE BELZAGOT du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote du compte administratif du budget annexe Epicerie-Bar de St-Laurent de Belzagot

(51 pour, 0 contre, 0 abstention)

Sous la présidence de Mr BOLVIN, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe EPICERIE-BAR de ST-LAURENT DE BELZAGOT 2016 qui s'établit ainsi :

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 16 950.23€
Recettes : 18 094.22€
Excédent de clôture : 1 143.99€
Report en section de fonctionnement N-1 : 8 108.18€
Total résultat cumulé :
Dépenses : 16 950.23€
Recettes : 26 202.40€
Excédent de clôture : 9 252.17€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe EPICERIE-BAR de STLAURENT DE BELZAGOT 2016.

Vote du budget annexe Epicerie-Bar de St-Laurent de Belzagot de la commune

(51 pour, 0 contre, 0 abstention)

Mr le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif du budget annexe de l'Epicerie-Bar de St-Laurent de Belzagot présenté comme suit :

DEPENSES : 6037 Variation des stocks : 4 110.00€ 6063 Fournitures d'entretien et petit équipement : 9 252.00€ 6078 Autres marchandises : 20 000.00€ Total 33 362.00€	RECETTES : 6037 Stocks de fin d'année : 4 100.00€ 7078 Vente de marchandises : 20 000.00€ 002 Excédent d'exploitation reporté : 9 252.17€ Total 33 362.00€
--	--

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité le budget annexe Epicerie-Bar présenté.

Adhésion au service « secrétaires de mairie itinérants » du Centre de Gestion

(51 pour, 0 contre, 0 abstention)

M. le Maire fait part à l'assemblée de l'existence d'un service de "secrétaire de mairie itinérant" proposé par le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente.

Il rappelle que par son intermédiaire, des secrétaires de mairie itinérants recrutés et formés par le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente peuvent être mis à disposition des collectivités à votre demande :

- soit, pour assurer une mission correspondant à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,
- soit, pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaire ou d'agent contractuel,
- soit, pour occuper un emploi vacant ne pouvant être pourvu immédiatement selon les conditions statutaires.

Ce dispositif peut faciliter la gestion des personnels et permet la prise en charge par POLE EMPLOI, après la fin de leur engagement, des personnes ainsi recrutées sans avoir besoin d'adhérer à cet organisme.

M. le Maire expose le contenu de la convention dont le modèle est joint à la présente délibération et précise que la signature de cette convention est sans engagement pour la collectivité. Il n'y a facturation qu'à partir du jour où il sera demandé la mise à disposition d'un agent pour une mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-de bénéficier de la prestation "secrétaire de mairie itinérant" du Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente dans les conditions qui viennent de lui être décrites chaque fois que les nécessités du service le justifient ;

-M. le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente la convention dont le contenu a été exposé et tout acte en découlant ;

-d'inscrire au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente en application de ladite convention.